



1 CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Entre le Client

et

Streamakaci
(ci après appelée La Société)

Préambule

Considérant que le Client désire acheter du matériel à La Société.

Considérant que La Société accepte de fournir au Client le ou les matériels définis par le choix effectué lors de l'achat.

Considérant que le client s'est renseigné sur l'adéquation du matériel avec sa demande au moyen de documentation librement disponible sur internet ou d'échanges avec la société.

2.0 Délai

La Société s'engage à passer la commande à ses fournisseurs à compter de la réception du paiement intégral du client. La date de livraison indicative fourni par les fournisseurs sera indiquée au client lors de la commande..

3.0 Responsabilité de la société

La société ne peut être tenue pour responsable de la qualité et de la stabilité des produits fournis par les marques citées. En raison de la spécificité des produits vendus, la garantie est fourni par le constructeur ou l'importateur.

La Société s'engage à transmettre toutes les demandes des clients sur la matériel aux sociétés responsables de l'importation des produits, seules habilitée à prendre en charge les problématiques de support ou de SAV.

En outre, la responsabilité de La Société ne sera pas engagée en cas de :

- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client ou à l'utilisation du matériel,
- Divulgateion ou utilisation illicite des mots de passe
- erreur de manipulation du client ou non respect des spécificités du produit

La société n'est pas engagée par l'utilisation du matériel par le client qui reconnaît assumer les risques d'exploitation.

STREAMAKACI

78 Avenue des Champs Elysées – 75008 Paris, France
Téléphone : 01 76 63 74 40 Télécopie : 01 43 59 09 82
<http://www.streamakaci.com>
SARL à Capital Variable - 452 861 180 RCS PARIS





Les réparations dues par La Société en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse des dommages indirects.

En aucun cas, La Société ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par La Société, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéficiaires ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées. Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de La Société, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à La Société et/ou facturées au Client par La Société et/ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de La Société a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera des obligations de payer tous les montants dus à La Société au titre des présentes.

4.0 Support et SAV

Le support et le SAV des matériels sont fournis par les importateurs seuls habilités à intervenir sur le matériel. La société ne prend pas en charge les frais d'expédition éventuel supporté par le client ni les dommages occasionnés par une indisponibilité temporaire du matériel.

Il est proposé sur les encodeurs une offre de support et de formation à l'utilisation. Le client est libre de l'accepter ou de la refuser. Le refus du client implique une acceptation de risques accrus.

5.0 Juridiction

Le présent Contrat est régi par le droit français. Tout différend relèvera de la compétence exclusive des Tribunaux de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette compétence s'applique également en cas de référé ".

En cas de difficultés d'application ou d'interprétation des présentes, les Parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable.

A ce titre, toute partie qui souhaiterait mettre en jeu ladite procédure et ce, préalablement à la saisine du Tribunal compétent, devra notifier sa volonté à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les parties désigneront un expert amiable d'un commun accord dans ledit délai de quinze jours. A défaut, compétence sera attribuée à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris statuant en référé pour effectuer une telle désignation. Les frais d'expertise seront supportés à part égale par chacune des parties. "

STREAMAKACI

